

Image not found or type unknown



L'obligation de prendre le remboursement des soins

Par **chris2007**, le **27/01/2008** à **16:16**

Suite à une résiliation de ma mutuelle en date du 04/09/2007 pour retard dans le règlement de mes cotisations (paiements des cotisations de retard effectuer sur Aout)
ont il l'obligation de prendre le remboursement des soins santé de mon fils jusqu a la date de résiliation?